



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2016

Date de la convocation : 25 novembre 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°161213_001
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°161213_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Considérant la convocation du comité syndical en date du 25 novembre 2016 fixant le prochain comité syndical le 13 décembre 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 13 décembre 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Rapport de présentation

relatif aux orientations budgétaires de l'exercice, engagements pluriannuels envisagés, structure et évolution des dépenses et des effectifs ainsi que structure et gestion de la dette (article 107 de la loi NOTRe)

2017: des budgets M14 et M4 de transition

L'activité du Syndicat Mixte est en augmentation du fait :

- De la mise en œuvre du projet « Gironde Haut Méga » en vue de la couverture intégrale de la Gironde en Très Haut Débit à horizon 10 ans.
- De l'activité des services numériques de plus en plus sollicités.
- De l'impact de la loi NOTRe et de la fusion des EPCI en janvier 2017

L'année 2017 va constituer pour le Syndicat mixte une année de transition en raison :

- Du déménagement programmé des services de Gironde Numérique.
- De la mise en œuvre du projet « Gironde Haut Méga » par le lancement de la procédure de Délégation de Service Public et à la phase de négociation menée dans le courant de l'année 2017.
- De la réalisation de travaux en Maîtrise d'ouvrage directe par le Syndicat Mixte dans le cadre du projet « Gironde Haut Méga »
- De l'activité des services numériques en croissance et mécaniquement impactée par les effets de la loi NOTRe.

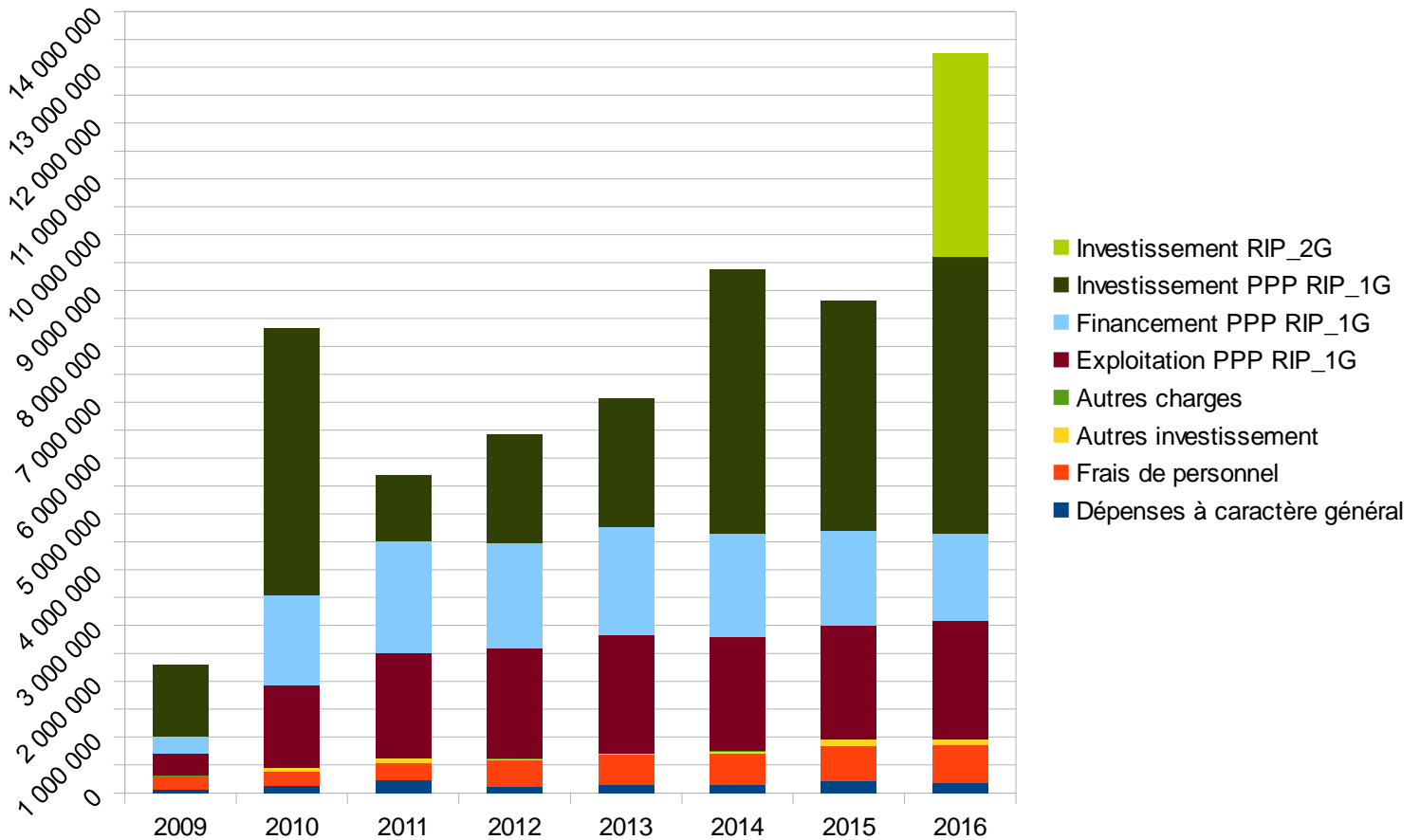
Les années 2018-2022 verront le Syndicat mixte se transformer profondément en raison du lancement opérationnel de la couverture Très Haut Débit :

- Financement des investissements de 1^{er} établissement dans le cadre de la Délégation de Service Public.
- Gestion des emprunts conséquents (RIP 1G + RIP 2G) pour le financement des investissements.
- Pilotage opérationnel des travaux.
- Gestion des engagements contractuels.

DÉLIBÉRATION N°161213_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Focus sur l'évolution des dépenses

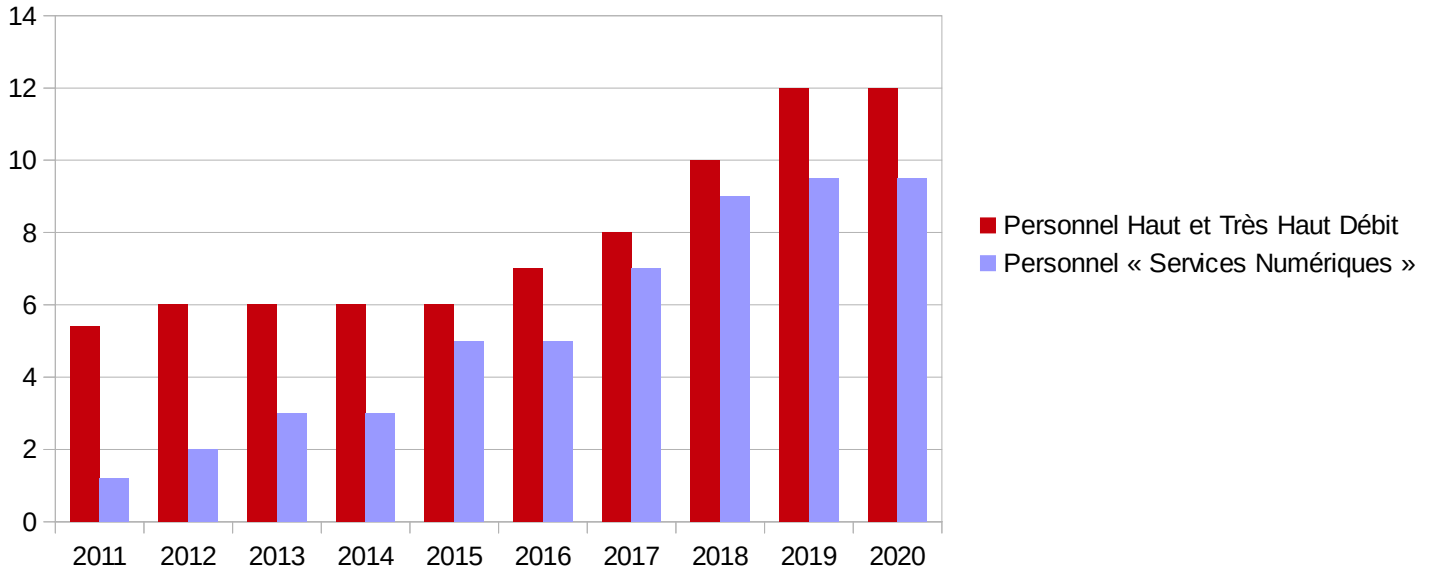
Structure des dépenses (tous budgets confondus)



**DÉLIBÉRATION N°161213_001
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**

Focus sur les Ressources Humaines

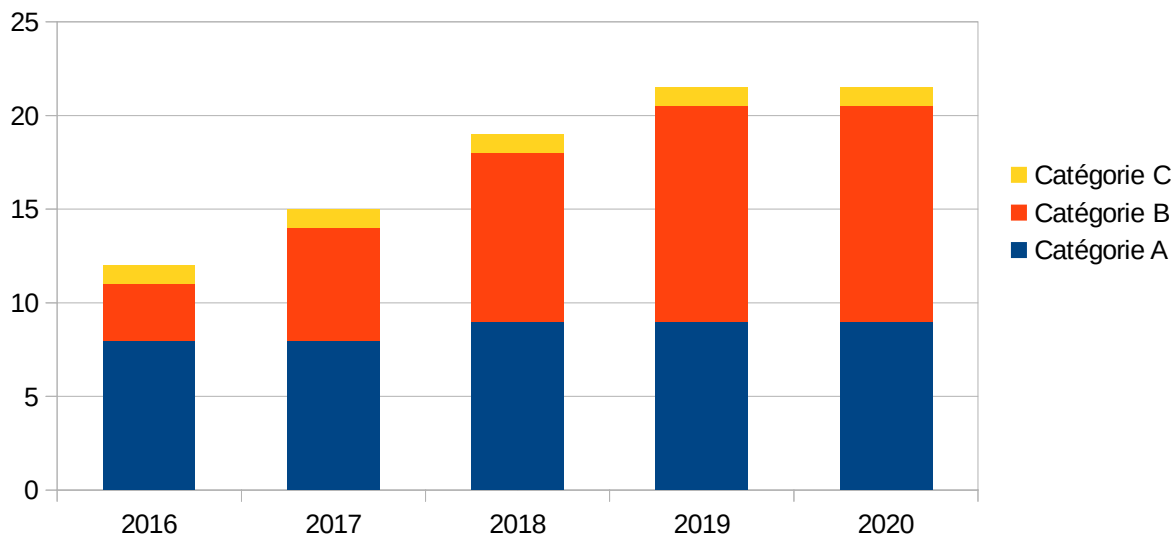
Evolution prévisionnelle des effectifs



Le lancement de la Délégation de Service Public et son suivi à compter de l'année 2018 impliquent le recrutement de nouveaux postes. L'activité des Services Numérique reste en forte croissance constante au regard des adhésions et des services délivrés.

Concernant le temps de travail effectif Gironde numérique, celui-ci s'établit à 104,9% de la durée légale du temps de travail.

Structure prévisionnelle
des charges de personnels



DÉLIBÉRATION N°161213_001
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Envoyé en préfecture le 15/12/2016

Reçu en préfecture le 15/12/2016

Affiché le

SLO

ID : 033-200010049-20161213-20161213_001-DE

Focus sur la dette

La dette portée à ce jour par Gironde Numérique n'est pas une dette bancaire. C'est une dette dite PPP (Partenariat Public Privé) et remboursée dans le cadre du loyer L1 d'investissement pour la part capital. L'encours de dette s'établit à hauteur de 37 480 345,80 euros au 31/12/2016.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°161213_001
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Budget Principal du Syndicat mixte Gironde Numérique

I) Exposé des motifs

Le budget principal (norme M14) recouvre :

- Les dépenses récurrentes du Syndicat mixte : les charges de personnels, les charges à caractère général et les charges d'investissement. Le financement de ce budget est assuré par les contributions statutaires obligatoires des membres (CD 33: 51%, EPCI: 49%).
- Les Services Numériques mutualisés entre adhérents du Syndicat mixte sont en phase de déploiement depuis plus de 5 ans. Ils sont facultatifs. Aujourd'hui 21 EPCI et environ 285 communes et autres structures publiques adhèrent à ces services. Le budget des Services Numériques mutualisés est intégré au budget M14 du Syndicat mixte. Le financement de ce budget est assuré par les contributions des membres adhérents aux Services Numériques et le report du résultat 2016.

II) Perspectives financières

A) Dépenses récurrentes du Syndicat

Les dépenses récurrentes du Syndicat sont couvertes par les contributions statutaires obligatoires. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat mixte sera fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat mixte qui sont des dépenses obligatoires.

Périmètre retenu pour la construction du budget 2017

La proposition du budget 2017 sera élaborée sur la base du périmètre d'intervention actuel du Syndicat mixte à partir des contributions des membres et d'une reprise anticipée des résultats 2016.

Afin de permettre au Syndicat mixte de pouvoir couvrir l'évolution des charges de fonctionnement du service (notamment GVT) et de maintenir ainsi un taux d'épargne minimum, le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose d'augmenter au maximum de +2% le montant total des adhésions obligatoires des Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) et du Département de la Gironde pour l'année 2017 (ce qui correspond à un montant de +10 000 euros environ au global à répartir entre les différentes communautés de communes et d'agglomération adhérentes). Ce montant sera modulé EPCI par EPCI en fonction des derniers potentiels fiscaux et du nombre d'habitants connus. L'annexe jointe détaille la proposition adhérent par adhérent. (Voir annexe 1 de la présente délibération) et prend en compte le Schéma prévisionnel Départemental de Coopération Intercommunal (SCDI). Les EPCI passeraient ainsi d'un nombre de 36 à 27.

Les recettes prévisionnelles attendues sont réparties comme suit :

- 262 375 euros de la part du Département de la Gironde
- 252 102 euros de la part des 27 Communautés de communes et d'agglomération

Au total, en fonctionnement, la somme des recettes prévues par les adhésions obligatoires est de 514 477 euros.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

Envoyé en préfecture le 15/12/2016
Reçu en préfecture le 15/12/2016
Affiché le 
ID : 033-200010049-20161213-20161213_001-DE

DÉLIBÉRATION N°161213_001
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Quels moyens matériels, humains et techniques pour le Syndicat mixte ?

- Un changement de locaux est prévu: un financement par le résultat reporté du Syndicat mixte est prévu à hauteur maximum de 80 000 euros TTC.
- Ressources Humaines: des recrutements sont envisagés pour initialiser le projet Très Haut Débit. En effet, les ressources humaines nécessaires pour le portage du projet de RIP 2G FttH ont été intégrées dans les modélisations et sont prévues à compter de 2018. Il est donc envisagé le renforcement des équipes pour le lancement du projet THD dès 2017 par l'utilisation du résultat reporté du budget M14.

B) Les Services Numériques

Les dépenses liées à la mise en place des Services Numériques correspondent principalement au financement des ressources humaines, des infrastructures ainsi que des matériels et logiciels. L'équilibre du modèle économique dépend de l'adhésion facultative des membres du Syndicat.

L'année 2017 vise à conforter les services en place à destination de nos adhérents et à leur développement notamment s'agissant des écoles numériques et de la chaîne de dématérialisation suite aux recrutements de deux techniciens qui arriveront début 2017.

Du fait de l'initiative Départementale aux services numériques et de sa participation au financement à hauteur de 450 000 euros sur trois ans au titre de la période 2016-2018, le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose de ne pas augmenter le montant total des contributions facultatives aux services numériques pour l'année 2017.

C) Utilisation du résultat reporté

La consommation progressive du résultat reporté par le Syndicat Mixte va permettre de lisser et limiter dans le temps l'augmentation des contributions obligatoires. Il est proposé d'affecter le résultat reporté sur les priorités suivantes :

- Financement du déménagement et des travaux
- Financement du surcoût du loyer au regard de la nouvelle superficie
- Financement des ressources humaines
- Équilibre financier des services numériques hors subventions ponctuelles
- Financement d'investissements pour les services numériques

DÉLIBÉRATION N°161213_001
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Budget annexe

« Aménagement Numérique du Territoire »

Le budget d'« Aménagement Numérique du Territoire » est dédié au Contrat de Partenariat Public Privé et à ses extensions (RIP1G) ainsi qu'au futur projet Initiative Très Haut Débit (RIP2G). En tant qu'activité industrielle et commerciale, ce budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 et donc assujetti à la TVA. Le budget primitif 2017 prendra en compte le résultat reporté 2016.

I) RIP 1G - Contrat de Partenariat Public Privé

Le Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers issus :

- Du Contrat de Partenariat Public Privé initial
- Des différentes extensions ayant fait l'objet d'avenants :
 - Extension «GirNumv2»
 - Extension 5° NRAMED COBAS
 - Extension de 7 NRAMED supplémentaires COBAS
 - Extension de 1 NRAMED supplémentaire Jalle Eau Bourde
 - Extensions à venir (raccordements de zones d'activités et campings)

A) Le PPP initial

Ce contrat a été conclu sur 20 ans (2009 à 2029) avec Gironde Haut Débit, filiale d'Orange. Pour les années à venir, les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit sont ceux fixés à l'annexe financière à ce contrat ainsi que ceux fixés lors des avenants. Les recettes commerciales sont perçues directement par le Syndicat : elles ont une influence directe sur son budget. L'année 2017 est à suivre précisément quand au montant à atteindre qui est de : 3 628 435 euros HT. Ce budget retrace les écritures liées au Contrat de Partenariat pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

Exploitation : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L2 : 1 397 935 euros HT
- L3 : 2 069 393 euros HT
- L4 : 350 983 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent les recettes commerciales, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

Investissement : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 3 703 869 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent la subvention du Département de la Gironde, les subventions des EPCI ayant opté pour la participation sur 19 ans, ainsi que le résultat d'investissement reporté.

DÉLIBÉRATION N°161213_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

B) Les extensions au CPPP

Extension GirNumv2 : montée en débit et pilotes de fibre optique :

A la fin de l'année 2015, 46 NRAMED ont été mis en service. Le dernier NRAMED situé sur la commune de Vayres ne pourra pas être réalisé en raison de difficultés techniques d'implantation. La Communauté de communes du Sud Libournais s'est vu restituer la somme de 8 500 euros correspondant à sa participation forfaitaire à l'opération GirNumV2.

Financement : Cette extension est financée par le Département et par les EPCI de façon forfaitaire. En dépenses, les années à venir verront le déroulement des loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de l'annexe financière à cet avenant :

- **Exploitation :** Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :
 - L3 : 78 888 euros HT
 - L4 : 5 022 euros HT
- **Investissement :** Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :
 - L1 : 13 345 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent en exploitation la redevance d'ORANGE relative aux NRA MED, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté. En investissement les recettes prévisionnelles comprennent le résultat reporté

Extensions demandées par les adhérents - article 9.1 du Contrat de Partenariat Public Privé.

Financement : ces extensions à la carte sont soumises à un vote du Comité Syndical et sont intégralement financées en investissement et en fonctionnement par l'adhérent qui en fait la demande.

COBAS 5^{ème} NRAMED

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension du 5^{ème} NRAMED COBAS pour payer les loyers afférents :

- **Exploitation :** Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :
 - L3 : 1 500 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent, la redevance d'ORANGE relative aux NRA MED, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

DÉLIBÉRATION N°161213_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

COBAS : 7 NRAMED

Cette extension comprend deux tranches :

1 tranche ferme pour 3 NRAMED pour un montant de 390 357 euros en investissement et de 51 096 euros en fonctionnement

- 1 tranche conditionnelle pour 4 NRAMED pour un montant de 450 814 euros en investissement et de 76 785 euros en fonctionnement

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension du 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12° NRAMED COBAS pour payer les loyers afférents :

- **Exploitation** : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :
 - L3 : 9 752 euros HT
- **Investissement** : La contribution à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :
 - L1 : 3 273 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent en exploitation la redevance d'ORANGE relative au NRAMED concerné, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat reporté.

Jalle Eau Bourde : 1 NRAMED

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension de 1 NRAMED Jalle Eau Bourde pour payer les loyers afférents :

- **Exploitation** : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :
 - L3 : 1 500 euros HT
- **Investissement** : La contribution à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :
 - L1 : 466 euros HT

Les recettes prévisionnelles d'exploitation comprennent, la redevance d'ORANGE relative au NRAMED concerné, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat reporté.

II) Le projet Initiative Très Haut Débit (ITHD)

Contexte

La couverture en Très Haut Débit du territoire constitue une priorité nationale dont les lignes directrices sont établies dans le cadre du plan France Très Haut Débit. Les zones déployées par les opérateurs privés sur le territoire girondin se concentrent sur Bordeaux Métropole ainsi que sur la commune de Libourne. Les zones dans lesquelles les opérateurs n'ont pas manifesté l'intention de déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné relèvent de l'intervention publique sous forme de réseaux d'initiative publique (RIP). Par la délibération du 14 décembre 2014, le Département de la Gironde a affirmé son ambition de couvrir la Gironde en Très Haut Débit.

DÉLIBÉRATION N°161213_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Le SDTAN en préalable

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Gironde fixe les objectifs de couverture internet initial élaboré en 2012 a été mis à jour fin 2015. L'objectif est de couvrir en 5 ans 166 000 foyers en fibre optique à l'abonné, 30 000 foyers en montée en débit et d'utiliser des technologies alternatives (comme le satellite) pour les zones qui resteront mal couvertes.

Concertation avec les adhérents du Syndicat Mixte : des ambitions revues à la hausse

A l'issue de la phase de concertation avec les EPCI de la zone d'initiative publique et avec le Conseil départemental, le Syndicat Mixte Gironde Numérique a augmenté le périmètre de desserte FttH. L'objectif est de couvrir en Très Haut Débit (>30Mb/s), quelques soient les technologies retenues, l'intégralité des locaux résidentiels et professionnels de la Gironde en 10 ans hors des zones d'initiatives privées.

Les subventions de l'État : le Fond pour la Société Numérique (FSN)

Le dossier Girondin au titre du FSN a été déposé le 4 mars 2015, présenté en Comité de Concertation France le 4 novembre 2015 et au Comité d'Engagement le 29 juin 2016. Par courrier du 1^{er} Ministre en date du 22 septembre 2016, le plafond de participation financière de l'État est fixé à 99,5 M euros.

Le projet « Initiative Très Haut Débit »

Plan d'opticalisation NRAZO – 2016/2017

Un plan d'opticalisation des NRAZO cuivre saturés a été commencé dès l'année 2016 et se poursuivra courant 2017. Son montant est de 3 393 373,96 d'euros HT (tranche ferme + conditionnelle) préfinancé à 100% en investissement par le Département de la Gironde. Ce budget retrace les écritures liées aux travaux d'opticalisation de NRAZO :

- **Exploitation :**

- Effet neutre de la contrainte d'amortissement net :
 - En dépenses : Dotations aux amortissements des travaux pour 115 000 euros
 - En recettes : Amortissement de la subvention d'équipement pour 115 000 euros

Pour mémoire: la délibération en date du 13 juin 2013 a validé l'amortissement sur 30 ans du réseau construit directement par Gironde Numérique.

- **Investissement :**

- En dépenses : Les sommes liées aux travaux pour 3 393 373,96 euros HT ayant été engagées comptablement sur 2016, une partie de ce montant fera l'objet de restes à réaliser sur 2017.

Déploiement du FttH 2017 – 2021 (RIP2G) et résiliation du Partenariat Public Privé (PPP) (RIP1G)

Afin de remplir les objectifs du SDTAN, un avis d'appel à concurrence sous forme de Délégation de Service Public (DSP) a été lancé le 16 novembre 2016. L'année 2017 verra la négociation et la signature de la DSP ainsi que la résiliation préalable du PPP. Le RIP1G fera l'objet d'une reprise en affermage dans la future DSP. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu en 2018. Un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

DÉLIBÉRATION N°161213_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

(AMO) a été mis en concurrence afin que le Syndicat mixte soit accompagné dans les différentes phases de ces projets (conception, réalisation, exploitation). Ce marché pour un montant maximum de 300 000 euros a été préfinancé par le Syndicat mixte au titre de l'année 2016. Le coût des études a été modélisé et sera prévu budgétairement à compter de 2018.

Ce budget retrace les écritures liées à la mise en place de l'ingénierie technique, financière et juridique courant 2017 pour un démarrage prévisionnel des travaux en début 2018 :

- **Investissement :**

- 47 225 euros à budgéter, 252 775 étant déjà engagés sur 2016 au titre de l'AMO dont une partie fera l'objet de restes à réaliser.
- En recettes : résultat reporté

Financements possibles

- De l'Europe (FEDER) : 7 568 000 M euros
- De l'Etat (FSN) : 63 746 835 avec un plafond maximum de 99,5 M euros
- Du Département de la Gironde : 56 891 424 €
- De la Région Aquitaine : 41 857 239 €
- Des EPCI adhérents : 65 397 372 €.

Soit un montant total de contribution publique de 230 756 931 €.

Projet FttH et risques de commercialisation

Ce nouveau réseau est destiné à être loué aux opérateurs privés. Le risque de commercialisation a été évalué dans les études préparatoires et doit constituer un axe majeur de la négociation lors de l'appel d'offres.

**DÉLIBÉRATION N°161213_001
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017**

Budget annexe « Prestation de Services Numériques »

I) Exposé des motifs

Les Services Numériques hors mutualisation sont soumis à procédure de publicité et de mise en concurrence. Ils sont retracés dans le cadre d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable et financière M4.

II) Perspectives financières

Ce budget retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux services numériques hors mutualisation. Dans ce cas, la participation des collectivités non membres de Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat mixte fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical atteste de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2017 en la présente séance.

Le 13 décembre 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT